

NOTE DE SERVICE N° 00000130 /NS/MINEPAT/SG/DAG DU 25 MARS 2020
Portant création d'un Comité de veille chargé de la mise en œuvre de la Stratégie
Gouvernementale de riposte face à la pandémie de coronavirus (COVID-19) au Ministère de
l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

En application des **Très Hautes Instructions du Président de la République**, relatives à la
Stratégie Gouvernementale de Riposte face à la pandémie de coronavirus (COVID-19), il est
créé au sein du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, un
Comité de veille chargé de la mise en œuvre des mesures prises par le MINEPAT.

A ce titre, ledit comité est chargé de :

- sensibiliser le personnel du MINEPAT à l'application des mesures gouvernementales
reprises par le MINEPAT ;
- s'assurer de la disponibilité et de l'utilisation systématique des thermoflash et des gels
désinfectants dans tous les sites abritant les services du MINEPAT ;
- rendre compte de manière régulière, de l'application desdites mesures.

Sous l'autorité du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,
le Comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : le Secrétaire Général.

Coordonnateur Technique : le Directeur des Affaires Générales.

Membres :

- le Chef de la Division de la Promotion, des Relations Publiques et de la Communication ;
- le Chef de la Division Informatique ;
- le Sous-directeur du Budget ;
- le Sous-directeur de l'Accueil, du Courrier et de Liaison ;
- le Sous-directeur des Personnels, de la Solde et des Pensions ;
- un représentant de la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du
Territoire ;
- un représentant de la Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des
Investissements Publics ;
- un représentant de la Direction Générale de la Coopération et de l'Intégration Régionale.

Rapporteurs : trois (03) cadres de la Direction des Affaires Générales.

Le Président peut, en tant que de besoin et à titre consultatif, inviter toute personne à prendre
part aux travaux, en raison de ses compétences sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Comité se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président. Les frais de son
fonctionnement sont supportés par le budget du MINEPAT. Les fonctions de Président, de Membre
et de Rapporteur du Comité sont gratuites. Toutefois, les intéressés peuvent prétendre aux
indemnités de session, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Comité est dissout de plein droit dès la levée des mesures restrictives./-

Yaoundé, le 25 MARS 2020

Ampliation : MINDEL/MINEPAT (ATI)

Le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire,

LE MINISTRE
ALAMINE OUSMANE MEY